



## Conseil Demande de carte de 10 ans ou Naturalisation?

Par **scar**, le **12/12/2015** à **18:07**

Bonjour à tous!!

Je voudrais vous demander conseil, je suis arrivée en France en 2006 avec le statut travailleur temporaire. Ensuite j'ai changé pour le statut travailleur étudiant pour faire des études, je fait une maitrise en 2 ans, je l'ai validé en 2009, après en 2010 je me suis inscrit pour un master que je n'ai pas validé, j'ai trouvé du travail en tant que professeur contractuel pour l'éducation nationale ce qui m'a permis de changer de statut, sauf que comme je suis remplaçant donc, je n'ai eu un contrat de plus d'un an, et je suis retomber sur le statut travailleur temporaire. Depuis 2011 je travail pour le rectorat en tant que contractuel, malheureusement on m'a jamais proposé un contrat de plus d'un donc, je suis resté toujours travailleur temporaire chez le même employeur car mon autorisation de travail va toujours en fonction de la durée des contrats.

Je galère bcp à chaque fois quand ça tombe de renouveler mon titre se séjour et que à ce moment là j'ai pas encore de poste. Vu que chez l'éducation nationale j'ai toujours eu que des CDD.

Dès mon arrivé cela me fera 10 ans en septembre 2016. J'ai une déclaration non imposable, et 3 que j'ai payé.

Est-ce que selon vous avec lequel de 2 deux options j'aurais plus de chance pour que mon dossier soit favorable?

Cordialement.

M. RENTERIA